

SEANCE DU 25 JUIN 2010

L'an deux mille dix et le vingt cinq juin, à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal convoqué en date du 18 juin, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur MOLLE Marcel, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09 Absents : 2

Etaient présents : MOLLE Marcel, LUCAS Raymond, MARCEL Robert, PASCUAL Sophie, , COLLORIG Véronique, PASCUAL Sophie, COMBALBERT Serge, REYMONDOUX Laurence, FARCY Olivier, CHIARADIA Bruno,

Absents excusés : FAURE Rose-Marie, DUFAUT Guy

Monsieur CHIARADIA Bruno a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 24 avril 2010 qui est approuvé à l'unanimité des membres présents.

AVENANTS AU MARCHE DE REHABILITATION DES LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle les marchés par lots passés fin 2009 pour la réhabilitation de deux bâtiments communaux en logements locatifs. Les travaux sont maintenant bien avancés et afin d'ajuster les besoins pour chaque lot, il convient de signer les avenants suivants :

LOT 1 - AVENANT N° 2

Gros Œuvre Charpente Couverture **MGB Construction** + 2 628.50 € HT

LOT 2 - AVENANT N° 1

Menuiserie Bois **SOPREM** + 1 591.85 € HT

LOT 3 – AVENANT N° 1

Faux plafonds cloisons sèches isolation **MUTTI MANDILE RIVIERE** - 540.00 € HT

LOT 4 – AVENANT N° 1

Electricité ventilation chauffage **FURLAN ELECTRICITE** + 2 191.83 € HT

Avant de les soumettre à l'approbation Monsieur le Maire décrit la teneur de ces avenants :

Lot 1 : lors du projet, les raccordements EU et EV avaient été prévus côté ruelle Pimpeterre, mais considérant les problèmes techniques liés à ces raccordements, il seront finalement réalisés rue du Barry, pour un coût complémentaire de 2 628.50 €

Lot 2 : au niveau du logement du bas, rue du Barry, une ancienne fenêtre haute donnant sur la cour a été conservée contrairement au projet ; il a donc fallu mettre en place un châssis cintré correspondant à l'ouverture. Coût supplémentaire 557.25 € HT. Considérant l'affluence de la circulation Rue du Barry et le manque de places de stationnement, la motorisation a été ajoutée aux portes des garages des 2 logements rue du Barry pour 1 034.60 € HT.

La peinture des murs et des plafonds des garages n'était pas prévue. Monsieur le maire a fait réaliser un devis qui s'élève à 635.85 € HT. Le Conseil Municipal décide de faire réaliser les travaux à moindre coût, en régie, par les employés communaux.

Lot 3 : moins value de 540.00 € HT

Lot 4 : des lignes supplémentaires ont été installées pour les paraboles, ainsi que des mats d'antennes installés sur les toits. Des disjoncteurs ont été ajoutés avec platine de liaison et câblage afin d'éviter que les locataires, dans le futur, n'engagent des travaux qui pourraient entraîner des dégradations. La plus value s'élève à 2191.83 € HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, approuve ces 4 avenants et autorise Monsieur le Maire à les signer.

MONTANT DES LOYERS DES NOUVEAUX LOGEMENTS

Monsieur le maire informe que suite aux demandes d'aides financières à l'Etat (PALULOS) pour la réhabilitation des 4 logements, la signature d'une convention est prévue. Le montant des loyers qui s'adresse à des revenus modérés est prévu dans cette convention comme suit :

Logement 2 Rue Pertuzet	=	373.64 € (T-4)
Logement 4 Rue Pertuzet	=	452.66 € (T -4bis)
Logement 16 rue du Barry :		
- logement rez-de-chaussée	=	417.96 € (T-3)
- logement 1 ^{er} étage	=	337.96 € (T-3)

Le Conseil Municipal accepte le contenu de la dite convention et les montants prévus. Il est conseillé avant toute location de s'assurer de la moralité 'et des ressources des demandeurs et de solliciter des cautions solidaires si nécessaire.

DEMANDE DE LOCATION LOGEMENT 16 RUE DU BARRY (Rez-de-Chaussée)

Monsieur le Maire informe qu'il a été saisi d'une demande de location du dit logement par M. et Mme DENAYROLLES Loïc et leur fille. Après communication de la demande les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable, considérant que la famille présente les garanties souhaitées.

ACHAT DE VEHICULE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le camion municipal datant du 26/04/1988 et acquis le 25/10/1995, n'est plus en état de fonctionnement dans des conditions normales de sécurité, vu son état. A la suite de la visite technique effectuée le 15/06/2010 il est demandé une contre visite. Considérant le nombre de défauts à corriger trop important, la commission matériel, s'est réunie et après discussion, elle propose l'achat d'un véhicule neuf. Le choix s'est porté sur un véhicule IVECO Type 35S11. Bruno CHIARADIA ayant été désigné pour négocier l'achat, il est proposé l'achat pour un montant de 26 500 € TTC avec des équipements supplémentaires, bandes réfléchissantes, gyrophare, attelage crochet mixte, autoradio CD, benne de 3.50 m de longueur et rehausse grillagée. Le Conseil Municipal décide l'achat de ce véhicule.

Monsieur le Maire informe qu'il souhaite une reprise de l'ancien camion devenu pratiquement inutilisable ; il a été proposé un montant de 700 € Le Conseil Municipal émet un avis favorable. Il est souhaité par la suite l'achat d'une remorque pour le transport du matériel (tracteur, etc...)

RECRUTEMENT PERSONNEL A L'ECOLE

Monsieur le Maire informe d'un courrier de Mme Françoise COMBALBERT qui fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} octobre 2010. Il est nécessaire de pourvoir à son remplacement. Après discussion, dans le cadre de cet emploi où notamment l'inspecteur d'académie a son avis à donner, il est décidé, dans un premier temps de solliciter « Cap Emploi » à Valence d'Agen en vue du remplacement pour une période allant de septembre 2010 (rentrée scolaire) jusqu'au mois de février 2011 et cela dans l'attente que Nadège GOARANT, si elle est toujours intéressée par l'emploi et le nombre d'heures prévus, prenne le poste qu'elle occupe très souvent au coup des remplacements d'agents. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'emploi dans le cadre d'un CAE sachant que l'employeur est « Cap Emploi » à compter du 1^{er} septembre 2010 ; une demande d'emploi a été reçue par Melle SALVAN Sylvie qui ne pourrait réaliser qu'un CAE de 12 mois ; sa demande ne correspond pas à l'offre de 6 mois par Cap Emploi..

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil d'Ecole du RPI Espalais/Pommevic qui a eu lieu le 8 juin dernier à 17 heures à Espalais concernant la prochaine rentrée scolaire 2010/2011. Il est noté un effectif de 46 à 48 enfants à ESPALAIS, et 32 enfants à POMMEVIC. Du mobilier et des travaux sont prévus et entrepris pendant les vacances scolaires. Le bilan financiers fait ressortir les participations financières des familles, de l'association des parents

d'élèves, du Conseil Général, de la Communautés des Communes des Deux Rives, et des Communes, qui ont permis de financer des sorties et diverses manifestations. En ce qui concerne le montant du prix repas cantine, il sera relevé en accord avec la Mairie de POMMEVIC.

TRANSPORT SCOLAIRES POMMEVIC / ESPALAIS

Il a été constaté une fois de plus des problèmes dans le bus transportant les élèves de Pommevic à Espalais ; devant la gravité des faits, il est décidé qu'une information sera faite aux parents dont les enfants prennent le bus et une décision sera prise, en accord avec la Mairie de POMMEVIC et une communication à l'Association de Parents d'élèves.

MODIFICATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire informe qu'au budget à l'opération 17 (matériel) il avait été prévu 24456 € mais pas au bon article, pour l'acquisition du camion notamment, montant insuffisant puisque le prix du camion d'élève à 26 500 €. Par ailleurs il est nécessaire et urgent de remplacer deux pompes d'assainissement et de remettre à niveau les puits de relevage. Le montant du devis s'élève à 6225.18 €. Le Conseil Municipal vote donc les modifications budgétaires suivantes, afin d'ajuster les crédits :

Opération 17- Matériel

Article 2188 Autres immobilisations corporelles	- 24 456 €
Article 21571 Matériel roulant	+ 26 500 €

Opération 21 – Assainissement

Article 21532 Réseau assainissement	- 8 300 €
Article 2158 Installations techniques	+ 6 300 €

TRAVAUX DE FAUCARDAGE

Au cours de la dernière réunion, il a été discuté des travaux de faucardage exécutés par l'entreprise RINERO qui n'ont pas donné entière satisfaction. De par ce fait, il a été décidé de consulter d'autres entreprises et de revoir les prix qui paraissaient élevés. Monsieur le Maire informe qu'il a consulté comme prévu deux entreprises locales : Monsieur DAUBAS Bernard à SISTELS et DECOM Jean-Marc à ST LOUP. Après étude des devis présentés, il ressort que l'entreprise DUBAS Bernard est la moins disante, et les prix sont bien inférieurs aux tarifs de l'entreprise RINERO. Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de faucardage à l'Entreprise DAUBAS Bernard et d'informer M ; RINERO Patrick de cet état, tout en lui ayant permis d'effectuer un premier travail de 4 passes dans l'attente des propositions.

PUITS DE RELEVAGE

Monsieur le Maire informe qu'il a comme convenu consulté des entreprises pour la remise en état et le remplacement si nécessaire des pompes de refoulement des puits situés « route de Timbrune » et CD 11 « Lillot » après étude des devis, l'entreprise AQUALIS de Moissac étant la moins disante est retenue.

RESEAU FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe d'un devis de l'entreprise SPIE qui a été retenu par le SDE en vue de la dissimulation des réseaux, et qui concerne la pose de gaines pour le futur réseau de fibre optique. Cela ne concerne que les trois rues programmées pour la dissimulation. Le montant du devis estimatif s'élève à 4 094.20 € TTC et sera subventionné à hauteur de 40 % par la Communauté des Communes de Deux Rives. Le Conseil Municipal, après discussion, décide de donner une suite favorable et cela considérant que la chaussée des trois rues va être modernisée et que par la suite, en fonction de l'avancement du réseau optique dans l'avenir nous n'aurions pas à détériorer la dite chaussée.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe d'un courrier de M ; ROUSSILLES Thomas demeure 11, Chemin des reinettes, qui souhaite acquérir la parcelle de terrain située devant le garage de son domicile. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la vente à l'euro symbolique, les frais étant à sa charge. Il est envisagé et décidé que la même opération pourrait se faire pour les autres immeubles des rues du 11 Novembre 1918 et de Chemin des Reinettes. Une proposition dans ce sens sera effectuée auprès de l'Association Syndicale de Lastours, dont le président actuel est BALLARIN Dominique. Affaire à suivre.
- Monsieur le Maire informe du courrier du SDE concernant l'avis souhaité concernant le projet d'installation photovoltaïque sur les lacs de Gauran et de Lillot. Ne pouvant se prononcer sur le plan juridique, il nous conseille de bien caler ce projet et l'étude, et de se rapprocher par la suite des services de la DREAL.
- Monsieur le Maire informe des nouvelles dégradations, notamment « salle des fêtes » (extérieur), Eglise, bacs à fleurs, éclairage, etc... Devant ces nouveaux agissements qui nuisent à l'image du village, il est actuellement nécessaire de prendre des mesures, dans un premier temps de dissuasion. Le maire désignera un adjoint qui devra assumer cette mission et si cela continue des sanctions seront déterminées.